

Modification du plafond d'emplois

Par notification en date du 17 décembre 2015, le ministère a communiqué, outre le montant initial des crédits de masse salariale alloués, le plafond d'emplois Etat de l'université qui a évolué. Pour mémoire, le plafond global d'emplois de l'université est composé d'une part, du plafond des emplois Etat fixé par le ministère et, d'autre part, du plafond des emplois financés sur ressources propres. Ils se répartissent de la manière suivante :

- *Le plafond des emplois Etat (plafond 1) comprend l'ensemble des emplois financés en tout ou partie par l'Etat. Pour l'université, le plafond des emplois Etat s'établit désormais à **2 589 ETP** (+ 9) compte tenu de la notification ministérielle qui intègre la création nette de 5 emplois au titre de la politique de site et de 4 emplois dans le cadre de la politique d'équilibrage des dotations entre établissements.*
- *Le plafond des emplois financés par des Ressources propres (plafond 2) inclut l'ensemble des personnels contractuels en CDD et en CDI non financés par la subvention ministérielle. Ce plafond doit être augmenté afin de faire face à l'évolution du nombre d'ETP consommés en 2014 et en 2015. En effet, de nombreux nouveaux financements sont enregistrés qu'il s'agisse de conventions SAIC ou Recherche ainsi que des doctorants contractuels cofinancés. De ce fait, il est proposé de fixer le plafond 2 à **420 ETP** (+ 30).*

Dès lors le plafond global d'emplois qui est soumis au vote du Conseil d'Administration pour le budget de l'année 2016 augmente de 39 emplois et s'élève désormais à **3 009 ETP**. Les tableaux n° 1 et 2 précisent la répartition par catégories de ce plafond d'emplois.

Par ailleurs, s'agissant des ETP, la prévision de consommation mensuelle (Tableau n° 3) se base sur les variations attendues en 2016 compte tenu à la fois des évolutions enregistrées lors des années précédentes et des recrutements (titulaires et contractuels) d'ores et déjà opérés ou prévisionnels.

Tableau 1 : Plafond d'emplois

	Plafond d'emplois voté au budget primitif 2016	Plafond d'emplois voté après BR 2 2016
Enseignants chercheurs	1 062,0	1 061,0
Enseignants	230,0	230,0
BIATSS	876,0	885,0
congé de formation	1,5	1,5
ex Titre 2 (hors allocataires Recherche)	2 169,5	2 177,5
Doctorants contractuels	195,0	195,0
ATER et ATER mi-temps	46,0	47,0
Lecteurs	3,0	3,0
Post-docs	3,0	3,0
S/T emplois rémunérés sur subvention	52,0	53,0
Emplois gagés	103,0	103,0
Emplois BIATSS compensés	60,2	60,2
TOTAL Plafond 1 - Etat (emplois financés pour tout ou partie par l'Etat)	2 580,0	2 589,0
personnels en CDI	47,0	47,0
personnels en CDD	373,0	373,0
<i>dont doctorants contractuels cofinancés (CDD enseignants)</i>	94,0	94,0
TOTAL Plafond 2 - Ressources Propres (emplois financés entièrement par l'établissement)	420,0	420,0
TOTAL GENERAL	3 000,0	3 009,0

Tableau 2 : répartition des emplois

Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat		Emplois financés sur ressources propres		Global
			En ETPT		En ETPT		
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	1 272,0	(1)			1 272,0
		CDI	2,0				2,0
	Non permanents	CDD	274,0		94,0		368,0
		S/total EC		1 548,0		94,0	
BIATSS	Permanents	Titulaires	979,0	(2)			979,0
		CDI	1,5		47,0		48,5
	Non permanents	CDD	60,2		279,0		339,2
		S/total Biatss		1 040,7		326,0	
Totaux			2 589	(3)	420		3 009
							Plafond global des emplois voté par le CA

Ce plafond d'emplois est soumis au vote du CA